

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

Convocation du : 03 / 04 / 2017

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : D. BRUNET

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Jacques MARCHAS.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est validé.

#### **1) Vote du Budget Principal – Année 2017**

En préambule à sa présentation, M. le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le Budget Principal, en raison des baisses successives des dotations de l'État et de l'augmentation des charges. Il précise que cette tendance va très probablement s'accroître dans les années à venir, et donne plusieurs exemples :

- La commune de LANTENAY ne sera plus classée en ZRR à partir de 2020, ce qui la privera de la Dotation de Solidarité Rurale (environ 10 000 € par an).
- La contribution de la commune au SIEA va augmenter d'environ 800 € par an, en raison des coûts de construction du réseau LiAin.
- En 2016 et 2017, une partie des salaires de l'employé communal et de la secrétaire de mairie, ainsi qu'une partie des primes perçues par les élus, ont pu être remboursés au Budget Principal par les budgets Eau et Assainissement, en raison du temps passé par ces personnes au suivi et à la facturation des travaux. Ceci ne sera plus possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, où les compétences Eau et Assainissement seront reprises en totalité par la Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB).

M. le Maire présente le Budget Principal.

- Section Fonctionnement : Le Budget est équilibré à 343 600.00 € en recettes et en dépenses.
- Section Investissement : Le Budget est équilibré à 85 000,00 € en recettes et dépenses.

Tous les chapitres sont adoptés à l'unanimité.

Lors de la présentation du détail du compte 6554 (Contribution aux Organismes de Regroupement), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la subvention de 90 € attribuée jusque-là à l'Espoir Cycliste Arbent-Marchon, et d'attribuer les subventions essentiellement à des associations basées sur la commune ou y intervenant directement.

## 2) Vote des Budgets Annexes – Année 2017

M. le Maire présente les budgets annexes.

Budget :		Équilibré en recettes et en dépenses à :
Bois		49 000 €
Eau	Fonctionnement	75 000 €
	Investissement	294 000 €
Assainissement	Fonctionnement	38 000 €
	Investissement	630 000 €

Tous les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

## 3) Vote du Taux des trois taxes – Année 2017

Pour faire face à l'augmentation des charges et à la baisse des dotations de l'État, M. le Maire propose une augmentation de 5 % du taux des trois taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette augmentation par 6 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention.

## 4) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 496 701,58 €.
- Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable : Il est adopté à l'unanimité.
- Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Il est adopté à l'unanimité.
- Élections Présidentielles : Le Conseil Municipal organise la tenue du bureau de vote pour les premier et deuxième tours du 23 avril et du 7 mai prochains.
- Vente de l'ancienne épareuse : Deux offres de rachat ont été transmises à la commune, toutes les deux pour un montant de 400 €. Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de M. Loïc SUDAN.
- Achat d'une parcelle de bois : Une parcelle de bois, située sur la commune d'OUTRIAZ, avait été proposée à la commune de LANTENAY pour un prix de 2 000 €, dans le cadre d'une succession. LANTENAY, propriétaire d'une parcelle adjacente et qui avait donc droit de préférence, avait pris une délibération pour l'acheter. La commune d'OUTRIAZ a ensuite proposé aux vendeurs d'acheter cette parcelle au prix de 12 000 €, et ces derniers envisagent de se rétracter pour accepter cette offre. La commune de LANTENAY maintient son offre de 2 000 €, et attaquera en justice les vendeurs en cas de rupture de contrat.

## 5) Comptes rendus de réunions diverses

- MARPA de BRÉNOD : La journée Portes Ouvertes a été un succès. La MARPA projette l'ouverture d'une structure d'accueil temporaire (un appartement dédié).
- CCHB : Hausse de 5 % de la fiscalité.

Fin de la réunion à 22h40